Déclaration de conformité à la loi sur les équipements terminaux de radio et télécommunications (FTEG) et à la directive 1999/5/EG (R &TTE)

Hama GmbH & Co. KG

Le fabricant/responsable

Interface air des systèmes radio selon § 3(2) (Article 3 (2))

Mesures pour une utilisation efficace du spectre des fréquences radio

☐ Equipement terminal de télécommunications
Transmission des données sans fil.
But d'utilisation

Equipement radio

Catégorie d'appareils

satisfait aux exigences du § 3 et autres dispositions correspondantes de la loi FTEG (article 3 de R&TTE) s'il est utilisé de manière adéquate.

Exigences de santé et sécurité selon § 3 (1) 1. (Article 3 (1) a))

certifie que le produit Adaptateur USB 2.0 réseau local sans fil 54 Mbits/s

type (le cas échéant configuration de l'équipement avec indication des modules) Hama Art.-Nr. 00039741

Lieu, date	Tél., fax, e.mail Tel: 0 90 91/5 02-0 Fax: 0 90 91/5 02-2 74 e-mail: hama@hama.de http://www.hama.de	Adresse Hama GmbH & Co KG 86651 Monheim/Germany www.hama.de			EN/HN EN 300 328		Normes harmonisées appliquées
			BAPT	Reg TP	ETS	(standards/ spécifications des interfaces utilisées)	Respect des exigences fondamentales

Normes harmonisées appliquées... EN 301 489-1 EN 301 489-17

Respect des exigences fondamentales par d'autres moyens (standards/spécifications utilisées)

Monheim, 02.08.04

○

Normes harmonisées appliquées EN 60950

Respect des exigences fondamentales par d'autres moyens (standards/spécifications utilisées)

Exigences de sécurité relatives à la compatibilité électromagnétique § 3 (1)2. Article 3 (1) b))